

Diversité

ISSN : 2427-5409

Éditeur : ENS de Lyon

202 | 2023

Où va l'enseignement supérieur ?

Réformes de l'université : transformations des géographies d'un service public français

Camille Vergnaud et Camille Noûs

 <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3844>

DOI : 10.35562/diversite.3844

Référence électronique

Camille Vergnaud et Camille Noûs, « Réformes de l'université : transformations des géographies d'un service public français », *Diversité* [En ligne], 202 | 2023, mis en ligne le 08 mai 2023, consulté le 14 mai 2023. URL : <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3844>

Droits d'auteur

CC BY-SA

Réformes de l'université : transformations des géographies d'un service public français

Camille Vergnaud et Camille Noûs

PLAN

Visibilité, concentration, concurrence : de nouvelles logiques d'organisation territoriale du système universitaire

Les géographies du service public universitaire en question

Financer sur la performance : une logique défendue comme inégalitaire, mais juste

Traductions spatiales : concentration, différenciation, hiérarchisation

Les ambivalences de l'implication territoriale : entre missions d'institution et stratégies de promotion

Développer ses ressources propres pour mieux se positionner dans la compétition

Entre mission d'intérêt général et implication lucrative : l'exemple états-unien

TEXTE

- 1 En tant qu'institutions regroupant à la fois des activités d'enseignement et de recherche, les universités françaises sont doublement concernées par la succession de réformes impactant ces deux domaines depuis vingt ans. Elles sont également fortement transformées par des décisions ciblant spécifiquement leur fonctionnement (renforcement de leur autonomie gestionnaire, diversification de leurs financements, fusions et regroupements). Ces réformes sont menées dans un but de compétitivité et de visibilité accrues des établissements français dans un système d'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de plus en plus internationalisé. Suivant un paradigme d'économie de la connaissance, les universités sont encouragées à renforcer leur contribution (notamment par le transfert d'innovation). Dans ce contexte, les orientations européennes et les collectivités locales s'affirment comme acteurs des politiques publiques à l'égard de l'ESR. Le rôle de l'État dans le pilotage des universités reste primordial, mais se transforme, dans ses objectifs et ses modalités : les établissements sont mis en concurrence pour obtenir des fi-

nancements sélectifs de plus en plus ciblés sur quelques pôles uniquement. Les politiques publiques visent explicitement à différencier les universités entre elles et à les hiérarchiser, certaines étant labellisées « excellentes » et davantage financées.

- 2 Ce sont alors les principes guidant l'organisation territoriale du système universitaire français qui sont transformés. En effet, la construction historique des universités (Charle, Verger, 2012 ; Musset, 2001 ; Renaut, 1995) a été marquée par le rôle de l'État, centralisant les décisions et organisant le fonctionnement et la répartition des établissements. Ce « modèle napoléonien », initié au XIX^e siècle et consolidé au XX^e siècle a entériné la séparation entre grandes écoles et universités, et a soutenu une « triple unité de diplômes, d'institutions et de statuts [académiques professionnels] » (Aust, Crespy, 2009, p. 930). Des différences ont toujours existé de fait entre les universités, selon leur taille et leur localisation, leur ancienneté et leur réputation, leurs profils disciplinaires et publics étudiants, etc. Cependant, les politiques publiques affichaient la volonté de maintenir une uniformité et un équilibre à l'échelle nationale. En particulier dans la seconde moitié du XX^e siècle, le développement de la carte universitaire répond à la massification des effectifs étudiants dans une optique de démocratisation de l'accès aux études supérieures par la proximité des équipements publics. Parallèlement, les sites universitaires sont utilisés comme leviers de développement économique dans un but d'aménagement du territoire. L'objectif est de rééquilibrer l'offre de service public par des choix de localisation parfois négociés avec les acteurs locaux (et parfois contestés), mais visant à réduire les disparités territoriales.
- 3 Le système universitaire français est donc caractérisé par une conception républicaine du service public qui place l'État comme garant d'une égalité sur le périmètre national. L'objectif de cet article est de montrer de quelles manières les réformes des deux dernières décennies s'écartent de cette conception, par le prisme d'une approche géographique. Pour atteindre des objectifs de visibilité et de performance, les réformes s'appuient sur de nouveaux principes d'organisation territoriale du système universitaire français, à savoir le regroupement institutionnel, la concentration des financements et la mise en concurrence entre sites universitaires (I). Elles revendiquent une logique inégalitaire, mais juste de gouvernance de l'ESR. Or la traduc-

tion spatiale de ces modes de gestion publique questionne les dimensions géographiques du service public universitaire, en particulier l'équivalence, l'équité et l'équilibre territorial (II). Enfin, nous verrons que ces réformes participent également à modifier les rapports entre établissements et territoires d'implantation. Un détour par le cas des universités privées à but non lucratif états-uniennes, ayant une obligation d'intérêt général et une implication territoriale bien plus marquée qu'en France, met en avant les ambivalences, voire les tensions possibles entre des objectifs de financement et de promotion de l'établissement par le territoire (financements, image de marque, visibilité), et les missions académiques de l'institution (III).

Visibilité, concentration, concurrence : de nouvelles logiques d'organisation territoriale du système universitaire

- 4 Au cours du XX^e siècle, les institutions et activités universitaires sont de plus en plus considérées comme des moteurs de croissance, participant à la métropolisation et à l'attractivité des territoires. Suivant un paradigme de l'économie de la connaissance (Ravinet, 2009, p. 361), les objectifs d'innovation et de transfert technologiques se diffusent et se renforcent à l'échelle mondiale. Ils sont promus à travers des politiques européennes (telles que la stratégie de Lisbonne, puis Horizon 2020). Parallèlement, l'internationalisation de l'enseignement supérieur et la médiatisation de classements (comme celui de Shanghai) conduisent les dirigeants à vouloir accroître la visibilité des universités françaises, symboles d'une compétitivité nationale.
- 5 On observe alors un tournant dans les principes d'organisation territoriale du système d'enseignement supérieur et de recherche sous l'égide de la concentration et du regroupement. Il s'agit dorénavant de renforcer entre cinq et dix pôles universitaires sur le territoire national afin de créer un effet de seuil pour renforcer la productivité scientifique et la visibilité mondiale. Parallèlement, les regroupements d'établissements sont censés améliorer une cohérence d'ESR à

l'échelle régionale et encourager les partenariats avec les acteurs locaux.

- 6 Pour atteindre ces objectifs, trois principaux leviers sont utilisés par les politiques publiques, transformant les principes de gestion des universités françaises, que ce soit concernant leur gouvernance, leur financement ou leur évaluation. Une première réforme consiste à contraindre les universités à fusionner ou à se regrouper avec d'autres universités et institutions académiques. Le but est d'atteindre une masse critique (d'étudiant·e·s, de personnels, de publications) censée être plus repérable à l'international, et de développer les relations entre établissements sur un même territoire à l'échelle locale et régionale. Pour cela, deux lois¹ ont créé la possibilité puis l'obligation pour les universités de fusionner ou se regrouper dans une métastructure², avec un nouveau nom en commun, et une nouvelle structure de gouvernance.
- 7 Ces incitations légales se sont appuyées sur un deuxième levier : les modalités de financement des universités. L'idée est de concentrer les financements vers les établissements considérés comme les plus performants (Gozlan, 2016 ; Soler, 2021). Les universités (ou regroupements) sont mises en concurrence, puis sélectionnées *via* des appels à projets. Cette compétition par réponse à appels à projets existe depuis les années 1960, mais elle s'est renforcée dans les années 2000 (Aust, 2015). Elle s'est étendue et concerne désormais le financement des équipes de recherche, mais aussi le fonctionnement des établissements, pour la formation ou la rénovation des locaux. Deux grands programmes de financement public mettent en œuvre cette logique : le programme Campus lancé en 2008 et le programme d'initiative d'excellence (IDEX) en 2010. Cette concentration de moyens publics matériels et symboliques sur un nombre limité d'établissements (9 IDEX et 8 ISITE [initiative sciences, innovation, territoires, économie] en 2022 pour l'ensemble du pays³) pour une durée limitée (dix ans) distingue et renforce une partie restreinte du système universitaire (Aust *et al.*, 2018 ; Musselin, 2017).
- 8 Cette concentration repose sur une mise en compétition des établissements qui elle-même a été rendue possible par un troisième levier : le transfert de responsabilité. Selon les principes du « nouveau management public » (New Public Management, NPM), ce n'est plus l'État

qui est responsable de fournir les subsides nécessaires aux universités. Ce sont les établissements qui – ayant une autonomie de gestion croissante – sont rendus responsables de leur succès ou de leur échec dans la compétition, et donc de l'obtention ou non de financements. Cette autonomie gestionnaire⁴, associée à des procédures d'évaluation et de reddition de comptes (*accountability*) établit la responsabilité des établissements et légitime la concentration des financements.

- 9 Ces réformes mises en place depuis une vingtaine d'années n'ont pas changé la géographie des universités au sens de la répartition des établissements sur le territoire. Elles ont néanmoins fortement impacté la géographie des rétributions financières et symboliques, et ce faisant la géographie des projets de recherche, des opérations immobilières, et des formations, entre établissements et au sein des établissements. Or, tant les logiques d'attribution des financements que les transformations territoriales qu'elles induisent questionnent les principes d'égalité et d'équité du service public universitaire français.

Les géographies du service public universitaire en question

Financer sur la performance : une logique défendue comme inégalitaire, mais juste

- 10 Les réformes engagées, brièvement évoquées ici, reposent sur des principes de performance, classement et sélection présentés comme légitimes et efficaces à l'égard des activités universitaires. Il est affirmé que la mise en concurrence des individus, équipes et établissements permet de déterminer quels sont les plus performants ; et qu'il est juste de financer, non pas le fait d'atteindre un certain niveau de qualité, mais uniquement un nombre restreint (entre 5 et 10) situé en haut du classement. Ainsi, la performance et le classement établi par la compétition sont considérés comme des critères légitimes pour allouer de manière sélective les financements publics. La mise en concurrence permettrait de susciter et repérer la qualité scientifique,

et la performance est alors considérée comme signe de mérite à récompenser. C'est ce qu'affirme Antoine Petit, le président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), défendant un récent acte législatif (loi de programmation de la recherche, 2020) :

Une loi ambitieuse, inégalitaire – oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, les équipes, les laboratoires, les institutions les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies⁵.

11 Cependant, cette logique peut être mise en question à plusieurs titres : tout d'abord, mesurer et financer l'enseignement supérieur et la recherche sur la performance implique un consensus concernant ce qui est attendu : qui décide de ce qui doit être attendu ? Comment le mesurer – si cela doit être mesuré ? La logique philosophique de la récompense au mérite peut également être fortement discutée, concernant sa définition et sa mesure, ou encore sa pertinence pour assurer une égalité de service public (Chatelain-Ponroy *et al.*, 2013). Ensuite, même si l'on accepte cette logique de performance pour les activités de recherche, il s'avère que l'opération sélective et concurrentielle mise en place par l'État ne sélectionne pas les universités sur la qualité scientifique, mais plutôt sur leur capacité managériale à se conformer rapidement aux attentes des procédures de financement ou d'évaluation (Barrier, 2011 ; Musselin, 2017 ; Soler, 2021). Par ailleurs, des critères de gouvernance (notamment la fusion ou le regroupement) et des choix politiques ont été primordiaux pour octroyer les premiers financements du programme d'initiative d'excellence (Musselin, 2019), et non des critères académiques. Enfin, la succession d'appels à projets (quatre « vagues » de financements depuis 2010) crée des effets de réputation qui ne sont pas forcément corrélés à la qualité scientifique pour déterminer ou exclure les prochains lauréats. Cet effet Matthieu⁶ qui conduit à allouer des ressources à ceux qui en ont déjà est d'ailleurs encouragé par les pouvoirs publics puisque certains financements de l'initiative d'excellence sont réservés aux précédents lauréats.

12 En revanche, les effets néfastes de cette concurrence et de cette mise en nombre sur la qualité scientifique ont été analysés (Bacache-Beauvallet, 2010 ; Gingras, 2014) : la valorisation d'une mesure bibliométrique de la qualité de la science aboutit à une baisse de la qualité

des publications (« effet salami »⁷), et à des pratiques de fraude ou de corruption pour obtenir une publication dans une revue académique bien classée, par exemple. Plus largement, mesurer et évaluer la performance pour classer, attribuer un appel à projets, octroyer des rémunérations sous forme de primes repose sur une multiplication des indicateurs de calcul et des procédures d'évaluation. Cela crée une surcharge de travail bureaucratique pour les personnels administratifs et les enseignant·e·s-chercheur·e·s sollicités pour évaluer les dossiers ou régulièrement conduits à renouveler leurs demandes pour des financements non pérennes.

Traductions spatiales : concentration, différenciation, hiérarchisation

- 13 Cette logique inégalitaire revendiquée, organisant une concentration des financements, aboutit à une différenciation des établissements et des équipes, et à leur hiérarchisation. La traduction spatiale de ces modes de gestion publique questionne alors l'organisation territoriale du modèle universitaire français correspondant à des valeurs de service public ; à savoir l'équivalence, l'équité et l'équilibre territorial.
- 14 En tant que service public, le système d'enseignement supérieur français est censé offrir les mêmes conditions d'enseignement et d'étude, et la même qualité de diplôme sur le territoire national. Si cette équivalence reste théorique, elle a néanmoins fonctionné comme un idéal ayant guidé des politiques territoriales et des cadrages normatifs (par exemple, des diplômes) sur l'ensemble du territoire. Le choix actuel de renforcer les différences et les niveaux (en particulier de conditions de travail et d'étude) entre et dans les universités contrevient à ce principe d'équivalence, contribuant alors à renforcer les inégalités entre territoires. Par ailleurs, l'idée que le financement des universités sur la base du mérite (assimilé à la performance) n'est certes pas égal entre chaque université et territoire, mais juste, fait fi de toute condition initiale de public étudiant et de contexte territorial. L'équivalence spatiale (même niveau de qualité) du système d'enseignement supérieur sur l'ensemble du pays suppose des mesures d'équité territoriale, par exemple par l'octroi de ressources publiques plus importantes afin de faire face aux difficultés dues aux spécificités sociospatiales à différentes échelles. Les financements sélectifs et concentrés

formalisent – dans leurs conséquences territoriales – la diminution du rôle de l'État comme garant d'une homogénéité d'un service public par des actions de redistribution. Enfin, le principe de concentration s'éloigne de la recherche d'équilibre territorial portée par les politiques d'aménagement du territoire et appliqué aux investissements scientifiques (Levy *et al.*, 2015) :

C'est cette dernière dimension, présente dans les années 1960, qui s'efface actuellement pour privilégier la hiérarchisation et la spécialisation du territoire scientifique français. (Aust, 2015, p. 17).

- 15 Certains auteurs évoquent plus récemment un risque de « désertification » du service public de l'enseignement supérieur compte tenu de la concentration des financements dans les métropoles (Baudet-Michel *et al.*, 2020 ; Grasland *et al.*, 2020). Ces métropoles, en particulier en Île-de-France, à la fois concentrent les financements de l'initiative d'excellence et polarisent les flux d'étudiant·e·s aisé·e·s lors des mobilités en master, ce qui contribue à une « domination subie par [l]es universités périphériques » (Chareyron *et al.*, 2022).
- 16 En outre, la concentration et la sélection comme aiguillons de performance dans le champ de la production scientifique uniquement – indépendamment de l'enseignement supérieur – n'ont pas été démontrées comme efficaces. Il s'avère que la concentration des financements et des personnes en un même lieu pour augmenter la productivité scientifique n'a pas encore été prouvée : l'effet de seuil n'a pas été démontré (Maisonobe *et al.*, 2016 ; Zimmer, 2020). Au contraire, la coopération en réseau et la production des villes moyennes restent centrales et croissantes dans la productivité scientifique en France (Grasland *et al.*, 2020). Actuellement, les modes d'allocation des fonds publics par le biais d'un processus compétitif et sélectif de l'argent public s'appliquent également (et même de plus en plus) à l'enseignement⁸, et à l'entretien ou la construction des campus (plan Campus). Cette généralisation à l'ensemble des activités universitaires pousse les établissements à augmenter et diversifier leurs ressources, pour continuer à être parmi les plus performantes et visibles, et dans certains cas pour assurer des besoins de fonctionnement. La recherche de « ressources propres » (hors subvention publique), encouragée par l'État, transforme alors les rapports des universités à leur territoire d'ancrage.

Les ambivalences de l'implication territoriale : entre missions d'institution et stratégies de promotion

Développer ses ressources propres pour mieux se positionner dans la compétition

- 17 Les universités continuent de recevoir une subvention annuelle de l'État au titre des « charges de service public » pour couvrir les frais de fonctionnement, notamment les salaires. Mais, cette dotation ne suit pas la forte augmentation du nombre d'étudiants (+26 % d'étudiants dans les universités entre 2012 et 2018) entraînant une baisse récente (sur les six dernières années) de la dépense publique par étudiant et du ratio de personnel académique par étudiant (Calviac, 2019, p. 61-62). En recherche, « la baisse parallèle des budgets récurrents a entraîné une réduction des moyens alloués aux équipes qui ne déposaient pas de projets ou dont les projets n'étaient pas retenus » (Muselin, 2017, p. 70). En outre, le financement récurrent ne couvre pas les besoins d'investissement, les innovations pédagogiques ou de recherche (comme l'intégration du numérique dans le travail académique), ni le surcoût nécessaire pour répondre aux appels à projets (temps de travail académique, postes de gestion). Ces postes de dépenses sont désormais censés être financés par des fonds privés ou publics non récurrents, dans le cadre d'appels à projets spécifiques (comme ceux du programme d'initiative d'excellence). L'allocation concurrentielle de fonds publics non récurrents articulée à l'autonomie gestionnaire qui les met en responsabilité de trouver par elles-mêmes les ressources nécessaires pour être attractives et visibles conduit les universités (ou des équipes, composantes et individus) à adopter une attitude entrepreneuriale (Vergnaud, 2022).
- 18 Le terme est employé ici au sens large (au-delà de la création d'entreprise) comme tendance des universités à se comporter telles des entreprises en termes de recherche de financement, de méthodes de

gestion, voire d'objectifs de bénéfices (Masseys-Bertonèche, 2011), l'ensemble légitimant et contribuant à des logiques compétitives pour remporter un marché, une position, ou un financement. Ce fonctionnement n'est pas nouveau, mais a été plus mis en lumière lors du passage à l'autonomie de gestion et au renforcement organisationnel des universités françaises ces deux dernières décennies (Vergnaud, 2018). La course à la performance pour être bien placé dans la compétition et remporter des rétributions financières et/ou symboliques, et l'envie de financer de meilleures conditions de travail et d'étude encouragent le recours à des ressources hors dotations. Il peut s'agir de partenariat avec des entreprises ou des collectivités, de financement philanthropique *via* du mécénat (fondations d'entreprises) ou d'activités rémunératrices (consultance, commandes) pour réinvestir le bénéfice dans d'autres domaines de son travail. Un exemple consiste à financer un cours qui demande un fort taux d'encadrement avec les revenus des commandes payées par des entreprises et effectuées par les étudiants.

- 19 Ce fonctionnement provoque des débats dans le contexte français, en particulier le développement certes restreint⁹, mais présent de dynamiques de privatisation (Vergnaud, à paraître). Le financement d'activités universitaires par des fonds privés a été facilité avec l'autorisation et l'augmentation récente de fondations (Observatoire de la philanthropie, 2019) et de logiques de marchandisation (Harari-Kermadec, 2019), par exemple *via* des frais de scolarité ou la vente de services à des acteurs privés. Le financement sur fonds propres participe à creuser les écarts entre établissements, formations, équipes et individus selon leurs capacités et désirs à lever des fonds et selon l'intérêt porté par les possibles financeurs à leurs thématiques.
- 20 Enfin, la recherche de visibilité et de financements imprègne la manière dont universités et universitaires interagissent avec leur territoire environnant. Le territoire sur lequel l'université est implantée devient alors un atout de financement et de distinction, un ensemble de ressources symboliques, matérielles et partenariales (Vergnaud, 2018). Pendant longtemps, les universités n'avaient pas les compétences de décision et de représentation pour construire des stratégies territoriales (Dang Vu, 2011). La montée en puissance des collectivités *via* la décentralisation, le paradigme du transfert d'innovation, l'autonomie gestionnaire et la recherche de financements des univer-

sités ont progressivement amené les établissements à davantage s'impliquer.

Entre mission d'intérêt général et implication lucrative : l'exemple états-unien

- 21 À cet égard, l'exemple des universités privées à but non lucratif aux États-Unis peut être éclairant. La construction de ce modèle au cours du XIX^e siècle est très fortement marquée par le financement et l'objectif philanthropiques de ces institutions. Elles poursuivent un objectif de production de nouvelles connaissances, mais aussi de progrès économique, de construction nationale et d'« affirmation de la puissance internationale du pays » (Charle, Verger, 2012, p. 106). Mais ces missions se construisent indépendamment d'une gestion et d'un pilotage étatique. Au contraire, la diversité des sources financières et l'importance du financement philanthropique constituent pour ces universités privées un gage d'indépendance. Cela n'est pas contradictoire – dans le contexte états-unien – avec une mission d'intérêt général. En tant qu'organisations à but non lucratif assurant des missions d'intérêt général, elles sont subventionnées par l'État qui leur accorde des avantages fiscaux considérables pour encourager leur financement par la philanthropie (individuelle et d'entreprise) :

En contrepartie de ces avantages fiscaux, les universités privées américaines sont donc tenues d'agir pour le bien collectif. Les acteurs locaux et notamment communautés et autorités locales le leur rappellent d'ailleurs régulièrement. (Dang Vu, 2011, p. 269).

- 22 Bien que privés, ces établissements ont l'obligation (légale et fiscale) d'investir leurs bénéfices au service de l'intérêt général. La délégation d'activités dites de politique publique à un secteur intermédiaire à but non lucratif n'est pas exceptionnelle aux États-Unis, et concerne aussi des formes contemporaines d'intervention sociale (par exemple, de gestion de logements sociaux). Les universités privées (et souvent publiques) mettent donc en place des activités philanthropiques, souvent qualifiées d'« action de sensibilisation » (*outreach*), ou de « *service à la communauté* » (*community service*). Certaines activités se

mêlent aux travaux académiques (volontariat étudiant, formation-action auprès d'acteurs territoriaux) et d'autres sont plutôt de l'aide sociale, des actions de santé (consultations gratuites, soins d'urgence), des activités de développement culturel, social, éducatif. Ce type d'implication permet aux universités de se conformer aux actions qui sont attendues d'elles dans un contexte où la philanthropie joue un rôle très important dans les valeurs et dans le fonctionnement de la société états-unienne (Martel, 2011).

- 23 Mais cette implication territoriale locale vise également à trouver des financements : historiquement financées par une diversité de ressources (publiques, commandes privées, dons philanthropiques, frais étudiants), les universités privées ont adopté une posture de plus en plus entrepreneuriale dans les années 1970 face à une baisse et surtout une mise en compétition des financements publics, posture qui se renforce à partir des années 1990. Dans ce contexte, ces universités sont amenées d'une part à développer leurs partenariats avec des acteurs privés, et d'autre part à diversifier et augmenter leurs fonds propres *via* des dons et des activités lucratives comme la commercialisation de leurs activités (frais d'inscription, brevets, formation professionnelle, réponse à des commandes). Ainsi, une première forme d'implication universitaire relève de la responsabilité philanthropique d'une institution d'intérêt général, tandis qu'une seconde forme se rapporte à la nécessité de financement des universités cherchant à faire fructifier des fonds propres dans une logique entrepreneuriale. La première est une exigence législative et une mission d'institution et la deuxième est une nécessité encouragée par un fonctionnement néo-libéral et financiarisé de l'économie de marché dans laquelle les universités sont intégrées¹⁰. Une part croissante de moyens humains, matériels, financiers est alors consacrée à la recherche et la gestion des fonds (Masseys-Bertonèche, 2016), à la communication et la promotion de l'institution, et à des activités non académiques comme la spéculation boursière (Martel, 2011), ou des projets de promotion immobilière (Dang Vu, 2014 ; Vergnaud, 2018, p. 295-302) dégagant des bénéfices et/ou revalorisant les quartiers alentour (projets de revitalisation urbaine en particulier). En compétition pour attirer des étudiant·e·s-client·e·s, les universités privées conçoivent leur campus et, plus largement, le milieu environnant comme un atout à valoriser

(qualité de vie étudiante, opportunités de stage et d'investissement étudiant, marketing territorial).

- 24 Les situations états-uniennes et françaises sont tout à fait différentes : les universités privées à but non lucratif états-uniennes ont des ressources plus diversifiées et bien plus importantes que leurs homologues françaises, s'appuyant notamment sur des frais d'inscription très élevés. Leur implication territoriale est ancienne et considérée comme légitime et nécessaire. Cependant la double visée d'intérêt général et de promotion institutionnelle aboutit à des situations de transformation du territoire environnant pour leurs intérêts (gentrification, promotion immobilière, par exemple) et de conflits avec les acteurs locaux quant aux projets à mettre en œuvre au nom de l'intérêt général (Baldwin, 2021 ; Vergnaud, 2018). Si en France, le financement public récurrent et le pilotage étatique restent fortement présents, les logiques d'un financement inégalitaire et d'un transfert de responsabilité vers les établissements pour trouver les moyens de se positionner dans la hiérarchie se renforcent depuis une vingtaine d'années. Dans les deux cas, la recherche de ressources propres et de visibilité dans un contexte compétitif imprègne les modalités d'implication territoriale et provoque un développement d'activités non académiques qui viennent questionner les missions d'intérêt général d'un côté ou missions de service public de l'autre.

BIBLIOGRAPHIE

AUST, Jérôme (2015). « Seuil critique, spécialisation, équilibre territorial ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 109, p. 7-17. <https://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/seuil-critique-specialisation-equilibre-a689.html>

AUST, Jérôme, CRESPIY, Cécile (2009). « Napoléon renversé ? ». *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 5, p. 915-938. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2009-5-page-915.htm>

AUST, Jérôme, MAZOYER, Harold, MUSSELIN, Christine (2018). « Se mettre à l'IDEX ou être mis à l'index. Conformations, appropriations et résistances aux instruments d'action publique dans trois sites d'enseignement supérieur ». *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 4, p. 9-37. <https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2018-4-page-9.htm>

BACACHE-BEAUVALLET, Maya (2010). « Concurrence et performance dans la recherche. L'effet des indicateurs ».

Géoéconomie, n° 53, p. 45-54. <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2010-2-page-45.htm>

BALDWIN, Davarian L. (2021). *In the Shadow of the Ivory Tower*. New York : Bold Type Books.

BARRIER, Julien (2011). « La science en projets. Financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques ». *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 4, p. 515-536. <https://journals.openedition.org/sdt/10309>

BAUDET-MICHEL, Sophie, BERROIR, Sandrine, GRASLAND, Claude, GUÉROIS, Marianne, MADELIN, Malika, MAISONOBE, Marion, PISTRE, Pierre, RONCHAIL, Josyane, ZANIN, Christine (2020). « Vers une désertification scientifique et universitaire du territoire français ? ». <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02943730>

CALVIAC, Stéphane (2019). « Le financement des universités. Évolutions et enjeux ». *Revue française d'administration publique*, vol. 169, n° 1, p. 51-68. <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2019-1-page-51.htm>

CHAREYRON, Victor, HARARI-KERMADEC, Hugo, MARTINET, Gilles (2022). « Des centres aux périphéries du système universitaire. Visualiser la différenciation sociale et géographique à l'entrée en licence ». *Urbanités*, n° 16. <https://www.revue-urbanites.fr/16-chareyron/>

CHARLE, Christophe, VERGER, Jacques (2012). *Histoire des universités. XII^e-XXI^e siècle*. Paris : PUF.

CHATELAIN-PONROY, Stéphanie, MIGNOT-GÉRARD, Stéphanie, MUSSE-

LIN, Christine, SPONEM, Samuel (2012). *La gouvernance des universités françaises. Pouvoir, évaluation et identité*. <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03473910>

DANG VU, Hélène (2011). *L'action immobilière des universités mondialisées. Le plan campus au regard d'expériences américaines, britanniques et belges*, thèse de doctorat. Université Paris Est, Paris.

DANG VU, Hélène (2014). « Les grandes universités face aux enjeux de la production urbaine ». *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 159, p. 17-35. <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2014-4-page-17.htm>

GINGRAS, Yves (2014). *Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*. Paris : Raisons d'agir.

GOZLAN, Clémentine (2016). « Les sciences humaines et sociales face aux standards d'évaluation de la qualité académique. Enquête sur les pratiques de jugement dans une agence française ». *Sociologie*, vol. 7, n° 3, p. 261-280. <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2016-3-page-261.htm>

GRASLAND, Claude, MAISONOBE, Marion, BAUDET-MICHEL, Sophie (2020). « Comment la loi de programmation de la recherche aggrave les inégalités entre territoires en France ». *The Conversation*. <https://theconversation.com/comment-la-loi-de-programmation-de-la-recherche-aggrave-les-inegalites-entre-territoires-en-france-146114>

HARARI-KERMADEC, Hugo (2019). *Le classement de Shanghai. L'université marchandisée*. Lormont : Le Bord de l'eau.

LEVY, Rachel, SOLDANO, Catherine, CUNTIGH, Philippe (dir.) [2015]. *L'université et ses territoires. Dynamismes des villes moyennes et particularités de sites*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

MAISONOBE, Marion, GROSSETTI, Michel, MILARD, Béatrice, ECKERT, Denis, JÉGOU, Laurent (2016). « The Global Evolution of Scientific Collaboration Networks between Cities (1999-2014) ». *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 3, p. 417-441. https://www.cairn-int.info/journal-revue-francaise-de-sociologie-2016-3-page-417.htm#xd_co_f=MmJjOWM3ODdmMDI2YWVmNmM3YjE2NzU3NjI5MDAyMzc=~

MARTEL, Frédéric (2011). *De la culture en Amérique*. Paris : Flammarion.

MASSEYS-BERTONÈCHE, Carole (2011). « La commercialisation des universités américaines. Exemplarité pour l'Europe ? ». Dans Elliott, Imelda, Murphy, Michael, Payeur, Alain, Duval, Raymond (dir.). *Mutations de l'enseignement supérieur et internationalisation. Change in Higher Education and Globalisation*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, p. 129-144.

MASSEYS-BERTONÈCHE, Carole (2016). « Philanthropic Capitalism and the American Funding Model of Higher Education. An Example for Europe? ». *Revue LISA*, vol. 14, n° 1. <http://journals.openedition.org/lisa/8846>

MUSSELIN, Christine (2017). *La grande course des universités*. Paris : Presses de Sciences Po.

MUSSELIN, Christine (2019). *Propositions d'une chercheuse pour l'Université*. Paris : Presses de Sciences Po.

OBSERVATOIRE DE LA PHILANTHROPIE (2019). *Les fondations et fonds de dotations de 2001 à 2018*. <https://www.fondationdefrance.org/images/pdf/etude-fondations-et-fonds-de-dotation.pdf>.

RAVINET, Pauline (2009). « La construction européenne et l'enseignement supérieur ». Dans Dehousse, Renaud (dir.). *Politiques européennes*. Paris : Presses de Sciences Po, p. 353-368.

RENAUT, Alain (1995). *Les révolutions de l'université. Essai sur la modernisation de la culture*. Paris : Calmann-Lévy.

SOLER, Coline (2021). « Le dispositif de financement des Initiatives d'Excellence. Instrument de transformation de l'ESR en France ». *Savoir/Agir*, vol. 3, n° 57, p.103-115.

VERGNAUD, Camille (2018). *Universités et universitaires en leurs territoires. Quelles implications pour quelles missions ? Étude comparée des cas de Syracuse University et de l'université Paris Nanterre*, thèse de doctorat. Paris Nanterre Université, Nanterre.

VERGNAUD, Camille (2022). « Pratiques partenariales depuis l'université : vers des logiques entrepreneuriales ? Stratégies d'universitaires pour des partenariats non-académiques en SHS (études de cas États-Unis et France). *Carnets de géographes*, n° 16. <https://journals.openedition.org/cdg/8075>

VERGNAUD, Camille (à paraître). « Privatization Trends in French Public Universities. Challenging the Geographies of a Public Service ». Dans Giband, David, Mary, Kevin, Nafaa, Nora (dir.). *Social Geography of Globalized Education. Privatization(s), Segregation(s) and*

Resistance(s). *Global North and South Perspectives*. Cham : Springer.

ZIMMER, Alexandre, CÉNAC, Peggy, LEMERCIER, Claire (2020). « Enseigne-

ment et recherche sont inséparables ». *La vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/Enseignement-et-recherche-sont-inseparables.html>

NOTES

- 1 Loi de programme pour la recherche de 2006, puis la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de 2013.
- 2 Différentes modalités sont possibles : universités fusionnées, COMUE (Communauté d'universités et établissements) ou établissements expérimentaux.
- 3 IDEX et ISITE : noms des principaux appels à projet financés par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) dans le cadre de l'initiative d'excellence. Les fonds octroyés à une IDEX sont de l'ordre de 500 à 900 millions d'euros et entre 200 et 500 millions d'euros pour les ISITE. Cependant, seuls les intérêts (2,5 %) sur ce capital sont utilisables, et l'ensemble doit être ventilé sur dix ans. Au final, les fonds utilisables immédiatement sont bien plus restreints et sont envisagés pour des effets de levier (obtenir d'autres fonds publics ou privés à partir d'un subside de départ). Un projet financé à 500 millions représente en réalité 12,5 millions sur dix ans. Pour plus de détails, voir notamment Soler, 2021 et l'annexe au projet de loi de finance 2016 https://www.budget.gouv.fr/sites/performance_publicque/files/farandole/ressources/2016/pap/pdf/jaunes/jaune2016_investissements_avenir.pdf
- 4 Stipulée par des réformes législatives (notamment la loi sur les libertés et responsabilités des universités – LRU, 2007 ; et loi de programmation de la recherche – LPR, 2020).
- 5 Propos du 26 novembre 2019 lors de la célébration des 80 ans du CNRS, réaffirmés dans une tribune dans le journal *Le Monde*, le 18 décembre 2019 : https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/12/18/antoine-petit-nous-avons-un-imperieux-besoin-d-une-grande-loi-ambitieuse-et-vertueuse-sur-la-recherche_6023322_3232.html
- 6 « L'effet Matthieu » doit son nom au passage suivant de l'Évangile selon saint Matthieu : « Car à ceux qui possèdent on donnera encore, et ils seront dans l'abondance, mais à ceux qui ne possèdent pas on enlèvera même ce

qu'ils semblent avoir » (Matthieu 25:29). ». Initialement défini par Robert Merton (1968) concernant l'importance de la renommée pour obtenir des gratifications symboliques et financières dans le champ scientifique.

7 Prolifération artificielle des publications, par exemple lorsqu'un même travail de recherche donne lieu à plusieurs publications quasi identiques (forme d'autoplégat).

8 Écoles universitaires de recherche (EUR) ou nouveaux cursus universitaires (NCU), par exemple.

9 Le système universitaire français est fortement soutenu par des fonds publics, ce qui n'est pas en soi une spécificité, puisque neuf pays européens financent l'enseignement supérieur à plus de 80 % par des fonds publics, et treize autres pays européens à plus de 60 %, dont la France au taux de 78 % (Calviac, 2019, p. 55).

10 Certaines universités utilisent par exemple la spéculation boursière pour augmenter leur capital financier en confiant leur gestion à des sociétés d'investissement.

RÉSUMÉS

Français

L'approche géographique des politiques publiques à l'égard des universités françaises a un temps visé la répartition et l'homogénéisation des établissements pour favoriser un équilibre territorial et une égalité d'accès à l'enseignement supérieur dans un contexte de démocratisation et de massification étudiante après la seconde guerre mondiale. Ces objectifs – articulés modèle universitaire et conception républicaine du service public – sont aujourd'hui transformés à l'aune de la compétitivité et de la visibilité internationale. La gestion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'appuie désormais sur la sélection par mise en compétition, et sur la concentration des financements pour favoriser quelques établissements uniquement, considérés comme plus performants. Cet article questionne cette nouvelle logique présentée comme inégalitaire, mais juste, et montre que sa traduction spatiale remet en cause les principes d'équivalence, d'équité et d'équilibre territorial. Encouragées à développer leurs ressources propres et à se distinguer dans la compétition organisée par l'État, les universités se tournent davantage vers leurs territoires d'ancrage, développant à leur égard des stratégies territoriales. Un détour par le cas des universités privées à but non lucratif états-uniennes, ayant une obligation d'intérêt général et une implication territoriale bien plus marquée qu'en France, met en avant les ambivalences, voire les tensions possibles entre des objectifs de financement et de promotion de l'établissement par le territoire (finance-

ments, image de marque, visibilité), et les missions académiques de l'institution.

English

The geographical approach of public policies towards French universities was once aimed at the distribution and homogenization of institutions in order to promote territorial balance and equal access to higher education in a context of democratization and student massification after the Second World War. These objectives - which articulate the university model and the republican conception of public service - are now being transformed in the light of competitiveness and international visibility. The management of higher education and research is now based on selection through competition, and on the concentration of funding in favor of only a few institutions, considered to be more efficient. This article questions this new logic, which is presented as unequal but fair, and shows that its spatial translation calls into question the principles of equivalence, equity and territorial balance. Encouraged to develop their own resources and to distinguish themselves in the competition organized by the State, universities are turning more towards their home territories, developing territorial strategies in their regard. A detour through the case of private non-profit universities in the United States, which have a general interest obligation and a much more marked territorial involvement than in France, highlights the ambivalence, and even the possible tensions, between the objectives of financing and promoting the institution through the territory (financing, brand image, visibility), and the institution's academic missions.

INDEX

Mots-clés

université, aménagement du territoire, politique publique, France, États-Unis

Keywords

University, urban planning, France, United-States, community engagement

AUTEURS

Camille Vergnaud

Maîtresse de conférences en géographie, laboratoire Pacte, Université Grenoble Alpes (UGA), CNRS, Sciences Po Grenoble.

Camille Noûs

Laboratoire Cogitamus. Signature collective de chercheurs, Camille Noûs incarne la dimension partagée de la production scientifique et pédagogique, indispensable

à la qualité et la réflexivité, formalisée par le « jugement des pairs », qui se niche aussi dans les interstices des interactions informelles, et dans tout le travail fourni par les membres (enseignants, chercheurs, étudiants, personnels, etc.) de « la communauté » scientifique et universitaire. Cette collégialité repose sur des valeurs, des temporalités et des fonctionnements en contradiction avec les classements individuels, les facteurs d'impact à court terme et autres données purement quantitatives. Plus d'informations ici : <https://www.cogitamus.fr/camille.html> (<https://www.cogitamus.fr/camille.html>)